

I_ Conditions générales applicables aux formations professionnelles

1. Définitions

Les parties conviennent et acceptent que les termes employés ci-après auront, dans le cadre du présent chapitre (I_), les définitions précisées ci-après :

- « **L'organisme de formation** » : l'organisme de formation désigne **l'IIFA**, terme désignant également les enseignes « **Media 180** » et « **Timélia** » détenues par l'IIFA, SAS au Capital Social de 70.000,00 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes sous le numéro : 404 227 175 00027, dont le siège social est situé au 65, avenue Jean Jaurès – 30900 NIMES et justifiant, en qualité d'organisme de formation, du numéro de déclaration d'activité 91300137430, délivré par la Préfecture de Région OCCITANIE.
Tél. : 04 66 62 00 29 – Fax : 04 66 62 00 74 - Mail : iifa@iifa.fr
- « **Le Client** » : le Client désigne, au sens de l'article L.6353-1 du Code du Travail, la personne physique ou morale qui souhaite commander une (ou plusieurs) action(s) concourant au développement des compétences commercialisée(s) par **l'organisme de formation**, et entrant dans le champ d'application des présentes conditions générales de vente, tel que défini à l'article 2. Le Client peut également être désigné par le terme d'**entreprise bénéficiaire**.
- « **L'action concourant au développement des compétences** » : il est précisé que les prestations fournies, en présentiel ou en ligne, par **l'organisme de formation** en application des présentes conditions générales de vente sont des actions concourant au développement des compétences au sens de l'article L.6313-1 du Code du Travail, et plus spécifiquement des « actions de formation ».
- « **Le stagiaire** » : le stagiaire est la personne qui réalise l'action de formation **commandée** par le **Client**. Il peut s'agir du **Client** lui-même, lorsque ce dernier est une entreprise individuelle immatriculée au Répertoire SIRENE, qui souhaiterait réaliser une action de formation en bénéficiant d'une prise en charge intégrale de celle-ci.
- La « **commande** » : la commande désigne le processus d'achat d'une action concourant au développement des compétences. La commande devient définitive lorsque le **Client** adresse à **l'organisme de formation** les documents visés à l'article 3. des présentes CGV.
- Les « **conditions particulières** » désignent les documents suivants :
 - (1) **Le contrat de formation professionnelle**, qui sera conclu avec une personne physique entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais en bénéficiant le cas échéant d'une prise en charge partielle de l'action de formation de la part d'un organisme financeur. Sont notamment concernées les personnes physiques justifiant de la qualité d'entreprise individuelle, les personnes salariées, ou qui justifieraient notamment de la qualité d'intermittent du spectacle ou de pigiste, dès lors que l'action de formation était financée à tout le moins en partie à leur frais.
 - (2) La **convention de formation professionnelle**, qui sera conclue lorsque l'action de formation est sollicitée par une **entreprise bénéficiaire**, pour le compte de ses salariés, ou bien lorsqu'elle donne lieu à une **prise en charge intégrale** de la part d'un organisme financeur (opérateur de compétences, ou Pôle Emploi par exemple). Il est rappelé qu'en application de l'article D.6353-1 du Code du Travail, les présentes conditions générales (i.), annexées à un **devis approuvé** (ii.) et à un contenu de formation (iii.) comportant, ensemble (i.) (ii.) (iii.) les mentions prescrites par ledit article, peuvent tenir lieu de « **convention de formation professionnelle** ».

En cas de contradiction entre les présentes conditions générales, et les conditions particulières, il est expressément précisé entre les parties que les **conditions particulières** primeront.

2. Objet et Champ d'application

2.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « **CGV** »), sont applicables entre **l'organisme de formation** et ses **Clients** souhaitant commander une (ou plusieurs) action(s) concourant au développement des compétences au bénéfice de leurs salariés, et ce, que ladite (lesdites) action(s) fasse(nt) ou non l'objet d'une prise en charge, totale ou partielle, de la part d'un organisme financeur.

Elles s'appliquent également aux **Clients** qui justifient de la qualité d'entreprise individuelle (dans la mesure où ils justifieraient d'une immatriculation au répertoire SIRENE), qui souhaiteraient réaliser une action de formation pour leur compte, lorsque ladite action donne lieu à une prise en charge **intégrale** de la part d'un **organisme financeur**. Si la prise en charge n'est que partielle, un contrat de formation professionnelle sera conclu, entre **l'organisme de formation** et le **Client** personne physique.

Les présentes CGV ont également vocation à régir les relations entre **l'organisme de formation** et ses **Clients** lorsque ces derniers justifient de la qualité de « personne physique » et qu'ils entreprennent l'action de formation à titre individuel et leur frais (en tout ou partie), sans bénéficier d'une prise en charge intégrale du prix de l'action de formation. Cependant, dans cette hypothèse, un contrat de formation professionnelle sera conclu, conformément à l'article L.6353-3 du Code du Travail.

2.2. Les présentes CGV ont pour objet de préciser les droits et obligations réciproques des parties, dans le cadre de la réalisation d'une action de formation, dispensée par **l'organisme de formation**.

3. Inscription, commande et informations précontractuelles

3.1. Toute inscription ne sera définitive qu'après réception par **l'organisme de formation** des documents suivants :

(1) **Formation pour des participants à titre individuel (qui réalisent l'action à leur initiative) signataires d'un contrat de formation professionnelle ou d'une convention de formation professionnelle en cas de prise en charge intégrale du prix de l'action de formation :**

. un CV et la lettre de motivation, le cas échéant, si ces documents sont requis par le bulletin d'inscription

. du contrat de formation professionnelle dûment complété et signé – lequel tient lieu de « conditions particulières » - ou d'une convention de formation professionnelle en cas de prise en charge intégrale du prix de l'action de formation par un organisme financeur.

(2) Formation à l'initiative d'une entreprise bénéficiaire qui souhaite former ses salariés (salariés, salariés d'organismes, d'associations)

- . un CV et la lettre de motivation de chaque candidat, le cas échéant, si ces documents sont requis par le bulletin d'inscription
- . de la convention de formation dûment complétée et signée – laquelle tient lieu de « conditions particulières ».
- . du devis validé avec le cachet de l'entreprise bénéficiaire.

3.2. Il est expressément précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.6353-8 du Code du Travail, chaque stagiaire se verra remettre (s'il entreprend l'action de formation à titre individuel, à son initiative et à ses frais) ou mettre à sa disposition (autres cas), avant son inscription définitive, les informations suivantes :

- . Les objectifs et le contenu de la formation,
- . la liste des formateurs,
- . les horaires,
- . les modalités d'évaluation,
- . les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires par l'entité commanditaire de la formation
- . le règlement intérieur applicable à la formation.

Pour les stagiaires qui entreprendraient l'action de formation à titre individuel (de leur propre initiative) et à leurs frais, les informations suivantes, également reprises aux termes du contrat de formation professionnelle, leur seront également remises :

- . les tarifs,
- . les modalités de règlement
- . les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage

4. Tarifs

Tous les prix sont en Euros et indiqués pour leur valeur Hors Taxes (H.T.) et Toutes Taxes Comprises (T.T.C.). Sauf mention contraire sur le devis :

- . ils incluent les frais pédagogiques et les consommables prévus dans le cadre de la formation,
- . ils ne comprennent pas les frais de transport, de restauration, ou d'hébergement que le stagiaire serait contraint d'exposer, dans le cadre de la réalisation de l'action de formation en présentiel
- . ils ne comprennent pas les moyens techniques individuels nécessaires au stagiaire pour sa connexion dans le cadre d'une action de formation en ligne.

Toute somme non réglée à l'échéance donnera lieu au paiement de pénalités de retard fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal, majorée d'une indemnité forfaitaire de recouvrement fixée à 40,00 €.

5. Modalités de règlement et de financement

5.1 Dans le cas où la formation n'est pas prise en charge par un organisme financeur :

- . pour les stagiaires qui entreprendraient l'action de formation à leurs frais : encaissement d'un acompte de 20% du prix à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours (porté à 14 jours en cas de conclusion d'un contrat à distance ou hors établissement et dans le cas où le co-contractant de l'IIFA justifierait de la qualité de **consommateur**), puis du solde le dernier jour de l'action, selon les modalités de règlement définies dans le contrat de formation professionnelle.
- . pour les entreprises : versement d'un acompte de 20% à la commande puis du solde de la facture le dernier jour de la formation, à réception de facture.

5.2 En cas de prise en charge par un organisme financeur :

- . il appartient au **bénéficiaire de l'action de formation** (entreprise ou stagiaire souhaitant réaliser l'action à titre individuel, de sa propre initiative) de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation, et d'en informer explicitement l'organisme de formation.
- En cas remboursement direct au bénéficiaire par un organisme financeur : IIFA-Media180-Timelia facturera le prix ou la quote-part du prix financé par ledit organisme financeur au **bénéficiaire** (entreprise ou stagiaire souhaitant réaliser l'action à titre individuel) dans les conditions fixées par la convention de formation professionnelle ou le contrat de formation professionnelle, et lui remettra un certificat de réalisation ainsi qu'une facture acquittée et de règlement permettant de justifier de sa participation à la formation.
- . en cas de subrogation OPCO/Fonds de formation : IIFA-Media180-Timelia facturera la totalité du prix de l'action de formation à l'organisme financeur accompagné des documents justificatifs nécessaires (a minima facture, convention de formation, certificat de réalisation).

5.3 En cas de prise en charge partielle par un OPCO ou un organisme financeur :

- . le reliquat (correspondant à la différence entre le prix de l'action de formation et le montant de la prise en charge) sera facturé au **bénéficiaire** (entreprise ou stagiaire réalisant l'action à titre individuel et en partie à ses frais) et devra être réglé dans les conditions rappelées aux termes des conditions particulières.

Dans tous les cas, le **bénéficiaire** (entreprise ou stagiaire souhaitant réaliser l'action à son initiative) doit informer l'**organisme de formation** dans les meilleurs délais des modalités de financement. Il devra joindre un justificatif de prise en charge.

6. Conditions de report ou d'annulation

Il est expressément précisé que les conditions particulières applicables fixent les conditions de report, ou d'annulation applicables. L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter toute session dont l'effectif minimum est non atteint.

Un délai de prévenance d'un mois est respecté par l'organisme de formation. Ce dernier ne pourra être responsable des frais d'annulation que le Client peut supporter concernant les frais de logistique (hôtel, transport...). Il appartient au Client de s'assurer que ses réservations de logistique soient annulables et remboursables.

7. Attestation

Les **stagiaires** recevront certificat de réalisation et/ou une attestation d'acquisition de connaissance et/ou une attestation de présence et de

règlement justifiant leur participation à l'action de formation.

8. Attribution de compétence territoriale

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux de Nîmes. Cette clause attributive de compétence territoriale ne s'appliquera pas en cas de litige avec un client qui ne justifierait pas de la qualité de commerçant. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la **société IIFA-Media180-Timelia** qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

II _ Conditions applicables exclusivement aux contenus en ligne

9. Définitions

Les parties conviennent et acceptent que les termes employés ci-après auront, dans le cadre du présent chapitre (II_), les définitions précisées ci-après :

- Le « **Catalogue** » : désigne le catalogue de l'IIFA consultable sur les Sites Internet listant l'ensemble des Contenus disponibles ;
- Le « **Client** » : désigne les clients professionnels, non-professionnels ou consommateurs au sens de l'article liminaire du Code de la consommation qui souhaitent personnellement bénéficier des Contenus en ligne sur un ou plusieurs Sites Internet ;
- Le « **Compte Personnel** » : désigne le compte personnel créé par le Client sur un Site Internet ;
- Le(s) « **Contenu(s)** » : désigne les contenus (tutoriels vidéos, vidéo/digital learning, classes virtuelles, webinaires, etc.) disponibles en ligne sur les Sites Internet ;
- Les « **Sites Internet** » : désigne les sites internet www.iifa.fr, www.media180.fr, www.timelia.fr et www.patati.tv de la société IIFA ;
- Les « **Supports** » : désigne tout élément additionnel nécessaire au Contenu, notamment, sans que cette liste soit limitative, des exercices, QCM, fichiers de travail, documents, textes, photos, image, illustrations, infographie.

10. Accès aux Contenus

Les Contenus sont exclusivement destinés à être consultés sur le Site Internet concerné et ne sont pas téléchargeables sur le disque dur de l'ordinateur du Client. Le cas échéant, l'IIFA fournit également au Client en téléchargement tout Support nécessaire au suivi du Contenu.

Les Contenus et Supports sont accessibles sur ordinateur ou tablette disposant d'une connexion internet et doté d'un système d'exploitation iOS, Windows ou Android.

L'IIFA garantit que le Contenu demeure disponible sur le Catalogue pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du Contenu indiquée sur la page de présentation du Contenu sur le Site Internet.

Le Client peut accéder au Contenu sélectionné et le visionner à compter de la confirmation de la commande et, sans limitation de durée, tant que le Contenu demeure disponible sur le Catalogue.

L'accès à certains Contenus requiert une double authentification : d'abord par la connexion au Compte Personnel, puis en renseignant un code d'accès complémentaire envoyé au Client par SMS.

L'accès au Contenu, au moyen du Compte Personnel du Client et du code d'accès au Contenu envoyé au Client par SMS, est strictement personnel et ne doit en aucun cas être partagé avec des tiers, sous peine de désactivation pure et simple du Compte Personnel du Client, sans possibilité de remboursement.

Le code d'accès complémentaire peut toutefois être utilisé pour se connecter et accéder au Contenu sur trois (3) types d'appareils ou d'adresses IP différentes, dans la mesure où ces connexions n'interviennent pas dans des zones géographiques distantes de manière simultanées.

11. Création et gestion du Compte Personnel

Le Client souhaitant commander un Contenu doit préalablement créer un Compte Personnel en renseignant les éléments d'information suivant :

- adresse email,
- mot de passe,
- nom et prénom,
- adresse postale,
- numéro de téléphone mobile,
- raison sociale le cas échéant,
- numéro de TVA intracommunautaire le cas échéant,
- numéro ADELI pour les professionnels de santé le cas échéant.

Le Client reconnaît qu'il ne pourra être titulaire que d'un seul Compte Personnel. Le Client s'engage à renseigner des informations exactes. Le Compte Personnel est accessible sur le Site Internet par l'adresse email et le mot de passe renseignés qui en constitue les identifiants.

Toutes actions effectuées sur le Site Internet avec ses Identifiants seront réputées avoir été exécutées par le Client qui a créé ses identifiants. Ses identifiants sont personnels et confidentiels. La conservation et l'utilisation des identifiants sont sous l'entière responsabilité du Client. Le Client s'engage à ne pas les divulguer, à qui que ce soit, sous quelque forme que ce soit. Ils ne peuvent être changés que sur demande du Client.

Le Client s'engage à informer sans délai l'IIFA en cas de perte, de vol, détournement ou toute utilisation non autorisée de ses identifiants dès lors qu'il en aurait eu connaissance pour demander le blocage de son Compte Personnel. Toute demande de blocage d'un Compte Personnel est irrémédiable. Dès réception, l'IIFA bloquera tout accès aux Services pour le Compte Personnel pour lequel une demande de blocage aura été faite. Une confirmation écrite du blocage du Compte Personnel sera adressée par courrier électronique au Client par l'IIFA.

12. Commande

Le Client souhaitant commander un Contenu doit se connecter à Compte Personnel.

L'IIFA adressera au Client une confirmation de la commande par email.

L'IIFA se réserve le droit de refuser une commande émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

13. Prix et modalités de paiement

Les prix des Contenus sont indiqués en Euros et sont TTC, sauf cas particuliers de facturation de Contenus en ligne à l'export dans lesquels la TVA n'est pas applicable en vertu des dispositions fiscales en vigueur. L'IIFA se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment et sans préavis, étant précisé qu'une commande sera facturée sur la base des tarifs en vigueur au moment de la passation de la commande.

Le paiement interviendra après validation de la commande par le Client.

Les factures sont envoyées par e-mail au Client.

L'IIFA ne saurait être tenue pour responsable de toutes malversations ou utilisations frauduleuses d'un quelconque moyen de paiement.

A défaut de paiement par le Client, IIFA aura le droit de suspendre l'Accès du Client par notification écrite, sans préjudice de toute autre réclamation en vue d'obtenir réparation des préjudices en résultant.

14. Maintenance du site internet

L'IIFA se réserve le droit de suspendre ou de limiter temporairement l'accès aux Contenus afin d'effectuer des opérations de maintenance ou de mise à niveau des Sites Internet ou de l'infrastructure sous-jacente permettant la bonne utilisation des Site Internet, nécessaires à la continuité des services ou liés à l'évolution technologique.

Sauf en cas d'urgence, les interruptions temporaires seront, dans la mesure du possible, notifiées au Client avant qu'elles n'interviennent.

La durée d'Accès sera augmentée pour une durée égale à la durée de l'interruption temporaire si celle-ci excède un (1) jour sans possibilité pour le Client de réclamer d'éventuels dommages et intérêts.

15. Responsabilité

L'IIFA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer au mieux l'accès aux Sites Internet et aux Contenus. Toutefois, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de faute du Client ou en cas de force majeure telle que définie par la loi tels que, sans que cette liste soit limitative, l'interruption du Contenu résultant d'une défaillance du fournisseur d'accès à Internet.

Les Sites internet sont accessibles via Internet. Les Clients reconnaissent que l'IIFA ne fait pas fonctionner ni ne contrôle Internet et que (i) les virus, vers informatiques, chevaux de Troie ou autres données ou logiciels indésirables, ou (ii) les utilisateurs non autorisés (par ex. pirates informatiques) peuvent tenter d'accéder et endommager les données, ordinateurs ou réseaux des Clients. L'IIFA ne pourra être tenue responsable de ces activités.

III_ Conditions applicables exclusivement aux consommateurs

16. Objet et champ d'application

Les présentes conditions sont applicables entre l'IIFA et tout consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation souhaitant commander un Contenu en ligne sur le site Internet www.patati.tv de l'IIFA et complètent les conditions applicables aux Contenus en ligne (II_ ci-dessus).

17. Droit de rétractation

Le client consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance conformément à l'article L.221-18 du code de la consommation. Ce délai court à compter du jour de la signature du contrat de prestation de service.

Pour se rétracter le client consommateur doit informer la société avant l'expiration du délai par l'envoi d'un courrier à l'adresse suivante : IIFA, 65 AVENUE JEAN JAURES – 30900 NIMES ou par mail à l'adresse iifa@iifa.fr.

Toutefois sans méconnaître les dispositions de l'article L.221.18 du code de la consommation, les formations en contenu vidéo commercialisées sur les sites constituent des contenus numériques indépendants de tout support matériel et à utilisation instantanée. Conformément à l'article L. 221-28 du code de la consommation, le client reconnaît et accepte que le service s'exécute immédiatement après le paiement et qu'en conséquence il renonce expressément à son droit de rétractation en validant son panier.

18. Réclamation et médiation

En cas de réclamation, il est expressément rappelé que les **Clients de l'organisme de formation** justifiant de la qualité de **consommateur** peuvent adresser à **l'organisme de formation** un courriel ou une lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux coordonnées rappelées ci-dessus. **L'organisme de formation** accusera réception de cette demande, et s'efforcera d'y apporter une réponse, dans les meilleurs délais.

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation, chaque consommateur dispose de la faculté de saisir gratuitement un médiateur des litiges de la consommation, après avoir saisi l'IIFA d'une réclamation. Ce droit peut être exercé en contactant l'un des médiateurs listés par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mediateurs-references>. Ou auprès du service de médiation des litiges de la consommation de la [plateforme européenne de règlement en ligne des litiges](https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home.selfTest) : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home.selfTest>.

19. Opposabilité et modification des CGV

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les CGV avant son inscription dans les conditions de l'article 3 ci-dessus ou avant la passation de sa commande sur le Site Internet en cliquant sur la case « j'accepte les conditions générales de vente » avant de confirmer sa commande.

L'IIFA se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, la dernière version à jour étant disponible sur le Site Internet. Néanmoins, la commande sera régie par les Conditions Générales en vigueur à la date de la passation de commande par le Client.

20. Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports et documents diffusés et remis en cours de formation, de même que les Contenus (digital learning, tutoriels vidéo, etc.) en ligne, ainsi que l'ensemble des éléments (textes, documents téléchargeables, photographies, vidéos, images, logos, marques, etc.) figurant les sites internet de l'IIFA (www.iifa.fr, www.media180.fr, www.timelia.fr et www.patati.tv) sont protégés par la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle, dont l'IIFA est seule titulaire des droits patrimoniaux d'auteur, en qualité de cessionnaire des droits des auteurs personne physique, lesquels demeurent titulaires des droits moraux sur leurs créations. Tout acte de reproduction, représentation, traduction, adaptation ou modification, totale ou partielle, de l'un quelconque ou de plusieurs de ces éléments, sans l'autorisation de l'IIFA, est interdite et pourra être qualifié de contrefaçon. Le Client ou le consommateur s'interdit en conséquence de transmettre à un tiers les contenus écrits remis lors de la formation et/ou le code d'accès aux contenus en ligne.

La création de lien hypertexte renvoyant aux sites de l'IIFA au moyen de la technique du framing ou du in-line linking est formellement interdite. Dans tous les cas, tout lien, même tacitement autorisé, devra être retiré immédiatement sur simple demande de l'IIFA.

21. Confidentialité et traitement des données personnelles

La politique de traitement des données personnelles relatives **aux Clients de l'organisme de formation** et au consommateur est soumise à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par l'ordonnance n°018-1125 du 12 décembre 2018 et la décret n°2019-536 du 29 mai 2019 (« loi Informatique et Libertés »), ainsi qu'au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (« RGPD ») n°2016/679 du 27 avril 2016.

Les informations commerciales, administratives et à caractère personnel (notamment données d'identification et d'état civil, informations professionnelles, données de connexion, données bancaires) transmises par le **Client** et le consommateur sont traitées et collectées dans le strict cadre des dispositions susvisées, et ce, afin de satisfaire aux finalités suivantes : (i.) permettre l'exécution des actions de formation en présentiel ou en ligne, (ii.) permettre la création et la connexion à un compte personnel en ligne sur les sites Internet de l'IIFA (www.iifa.fr, www.media180.fr, www.timelia.fr et www.patati.tv), ainsi que l'accès et l'utilisation de ses sites, (iii.) permettre le paiement en ligne, (vi.) permettre le suivi administratif et financier des engagements réciproques de l'IIFA et du **Client** ou du consommateur, (v.) en ce qui concerne le Client, permettre à l'IIFA de respecter ses obligations découlant notamment de l'article L.6362-6 du Code du Travail. Elles pourront être transmises à l'équipe pédagogique (formateurs salariés ou contractuels) pour la bonne réalisation de l'action de formation, en application et dans l'exécution des commandes. Elles seront conservées 5 ans à compter de la date d'inscription en ligne ou de la formation dans notre base de données, physiquement localisée dans nos locaux et cryptées.

Pendant la durée de conservation des données, l'IIFA met en place les moyens organisationnels, logiciels, juridiques, techniques et physiques nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles qu'elle traite, de manière à empêcher leur altération, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés de l'IIFA et à ses cocontractants partenaires, sur habilitation selon leurs fonctions et tenus à une obligation de confidentialité, ainsi qu'à ses sous-traitants intervenant notamment dans le processus de paiement.

Aucune information personnelle n'est publiée à l'insu de l'utilisateur, échangée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers. Seule l'hypothèse du rachat de la SAS IIFA, de ses droits et de ses marques Media180, Timelia et Patati permettrait la transmission des dites informations à l'éventuel acquéreur qui serait à son tour tenu aux mêmes obligations sur les données.

Les personnes concernées par la collecte de ces données bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant collectées par IIFA-Media180-Timelia-Patati.tv. Elles peuvent également exercer un droit à la limitation du traitement, à l'effacement de vos données et à la portabilité des données les concernant, en contactant le responsable de traitement : IIFA : contact@iifa.fr.

Les personnes concernées disposent également du droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés en qualité d'autorité de contrôle.

22. Accessibilité handicap et adaptation de la formation

Pour toute question relative à l'accessibilité et/ou l'adaptation de la formation, les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap de l'organisme de formation à l'adresse suivante : referent-handicap@iifa.fr

L'organisme de formation recherchera des solutions adaptées pour les personnes handicapées permettant de trouver si nécessaire des solutions de compensation afin d'être en mesure de suivre sereinement toute action de formation.

23. Loi applicable

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.